

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20110627-2011-2706008-DE
Date de signature : 05/07/2011
Date de réception : 05/07/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - Mme BIOT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir Mme TROUWBORST) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE)

Membres absents : M. MAGLICA - M. DESEILLE - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MILLE - M. HELIE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Ecocité Jardin des Maraîchers - Engagement de la concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur un secteur autour des anciens abattoirs de la Ville, délimité à l'ouest par la voie ferrée, à l'est par les rues Amiral Pierre et Ernest Champeaux et au sud par le boulevard de Chicago

M. PRIBETICH, au nom des commissions des grands projets et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Au cours de sa séance du 28 septembre 2009, le Conseil Municipal a confié à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) l'aménagement d'un territoire de 164 hectares compris entre la voie ferrée d'Is-sur-Tille et l'entrée est de la ville depuis la rue du Mont Blanc.

Ce territoire Grand Est se développera progressivement selon des enjeux opérationnels à différentes échéances selon trois sites identifiés :

- le site des anciens abattoirs de la Ville et les terrains aujourd'hui en friche compris entre la voie ferrée et les rues Amiral Pierre, Ernest Champeaux et Docteur Bertillon et incluant dans la réflexion le stade des Poussots d'une surface totale d'environ 28 hectares,
- le site « Mont-Blanc 1 » d'une surface d'environ 13 hectares à l'est de la rocade,
- le site « Mont-Blanc 2 » d'une surface d'environ 22 hectares à l'ouest de la rocade.

Deux objectifs majeurs présidant à l'aménagement de ces espaces et transcrits dans la délibération de septembre 2009 sont ici rappelés :

- la volonté de rompre avec une urbanisation d'entrée de ville caractérisée par une logique routière de transit et d'accessibilité qui a conduit à un morcellement du site sans grande cohérence, ni densité bâtie,
- la volonté d'engager les futurs projets d'urbanisation sous le sceau du développement durable et de la qualité environnementale, concrétisée par la réalisation d'écoquartiers.

La recomposition du territoire Grand Est va débiter par le secteur autour des anciens abattoirs de la Ville, délimité à l'ouest par la voie ferrée, à l'est par les rues Amiral Pierre et Ernest Champeaux et au sud par le boulevard de Chicago, sous la forme d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), étant entendu que le stade des Poussots est exclu du périmètre opérationnel proprement dit.

Ainsi, conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme préalablement à la création de la ZAC qui sera dénommée « Ecocité Jardin des Maraîchers », une concertation associant notamment les habitants doit être organisée. Dans ce cadre, les actions suivantes sont proposées :

- une exposition présentant les principaux enjeux et principes d'aménagement, avec mise à disposition du public d'un cahier destiné à recueillir ses observations, questions ou suggestions,
- l'organisation d'une réunion publique,
- la publication d'articles dans la presse.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des grands projets et de l'écologie urbaine, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider d'engager la concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dite « Ecocité Jardin des Maraîchers », sur un secteur autour des anciens abattoirs de la Ville, délimité à l'ouest par la voie ferrée, à l'est par les rues Amiral Pierre et Ernest Champeaux et au sud par le boulevard de Chicago, selon les modalités suivantes :

- une exposition présentant les principaux enjeux et principes d'aménagement, avec mise à disposition du public d'un cahier destiné à recueillir ses observations, questions ou suggestions,
- l'organisation d'une réunion publique,
- la publication d'articles dans la presse ;

2- décider que les actions conduites dans le cadre de la concertation seront annoncées par voie de presse ;

3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ